

LOPPSI: AVEC OU SANS JUGE ?

LE 17 DÉCEMBRE 2010 ANDRÉA FRADIN

Évacuée sans ménagement lors de la discussion de l'article 4, l'autorité judiciaire va-t-elle finalement faire son apparition dans la procédure de filtrage prévue par le projet de loi Loppsi ?

C'est sur un hémicycle désert (9 UMP, 5 gauche, 1 centre), que s'est ouvert avant-hier soir le **débat sur l'article 4 de la Loppsi**, qui instaure le blocage des sites présentant des *"images ou représentations de mineurs à caractère pornographique"*. Pointé pour son caractère inefficace et potentiellement dangereux, il s'est vu la cible d'une vingtaine d'amendements, dont la totalité, a été **écartée**.

Malgré la bonne volonté de Brice Hortefeux, qui a honoré la séance de sa présence, le temps n'était ni à l'écoute, ni, a fortiori, aux renversements de position. La discussion menée autour de l'article 4 a en effet été dominée par le va-et-vient incessant des mêmes recours rhétoriques, pour finalement aboutir à une version inchangée, qui ne fait mention ni du juge, ni de la Cnil, ni même d'un droit de regard du Parlement.

Dialogue de sourds

Du côté des irréductibles, *"seuls trois députés ont parlé"*, résume Laure de la Raudière. Les voix de Lionel Tardy (UMP) et Patrick Bloche (PS) sont venus en soutien aux prises de paroles répétées de la député de la majorité. Ces derniers ont de nouveau fait valoir l'inefficacité d'un dispositif de blocage dans le cas de contenu pédopornographique, *"sur lequel on ne bascule pas en un clic"*, a répété Lionel Tardy. Difficilement accessibles sur le web, voire même introuvables -car privilégiant le protocole peer-to-peer-, ces contenus risquent avant tout de se terrer un peu davantage dans le réseau sous l'effet de la Loppsi. Différents procédés, comme *"le cryptage, ou l'anonymisation"*, a rappelé Patrick Bloche, peuvent en effet facilement être mobilisés. Car, comme l'a avancé Lionel Tardy :

“

La population visée par la Loppsi, comme dans le cas de l'Hadopi, trouvera les moyens de contourner les mesures. Donc la loi n'apportera rien.

”

Pis, si le dispositif de filtrage est inefficace, aucune information précise n'a été donnée sur la technologie envisagée par le projet de loi. A trois reprises, Laure de la Raudière a tenté d'en savoir davantage en interpellant directement le ministre de l'Intérieur, qui s'est contenté de la renvoyer au décret à venir.

Mais quelque soient les solutions préconisées, celles-ci seront soit *"inefficaces par rapport au but recherché"*, dans le cas d'un blocage au niveau de l'adresse IP, soit *"contraires à l'article 11 de la Constitution"*, protecteur des libertés individuelles, dans le cas d'une dispositif placé en cœur de réseau, a plaidé la député.

Juge: aller, retour ?

Interrogée par Owni, Laure de la Raudière a également déclaré estimer *"absolument essentielle"* la présence d'un juge à chaque fois qu'une décision de blocage de sites Internet se présente. Mais une fois encore, ce point a été balayé d'un revers de main par le rapporteur du projet et Brice Hortefeux. Expriment leur incompréhension face à une volée d'amendements visant un article *"protecteur des internautes"*, ils ont accusé les réfractaires au projet de voir le *"malaise partout"*, reconnaissant dans un même temps l'imperfection de l'article 4. *"Il faut tenter toutes les solutions, même si elles sont imparfaites"*, a ainsi lancé le gouvernement, creusant ainsi davantage l'incompréhension entre les deux camps.



**Il faut éviter les faux-procès. Il y a un objectif: lutter contre la pédopornographie. En aucun cas restreindre Internet.
Eric Ciotti, rapporteur du projet à l'Assemblée Nationale.**



Un véritable dialogue de sourds, qui a terriblement exaspéré les réfractaires à l'article 4, en particulier du côté de la majorité. En pleine séance, Lionel Tardy a lancé un rageur:



Encore une fois, on a tout faux.



Si elle avoue sa colère au moment des discussions, Laure de la Raudière relève pour sa part la connaissance limitée de ses collègues en matière numérique, rejetant l'idée que les députés aient pu sciemment adopter cet article pour bloquer davantage que le contenu pédopornographique. *"Ils ne maîtrisent pas le sujet et ils écoutent le gouvernement et le rapporteur, ce qui semble normal. Mais j'ai bon espoir de les voir monter en compétences"*, explique la députée, qui précise réfléchir à l'organisation d'une journée au sein de l'Assemblée, consacrée au fonctionnement du réseau.

Moins loquace sur l'avenir de l'article 4, la députée concède néanmoins que *"les députés PS ont de nombreux arguments pour déférer le projet de loi devant le Conseil Constitutionnel, au-delà de l'article 4."* Une intuition validée par les socialistes, pour qui l'adoption de l'article 4 sans juge est particulièrement inquiétante. *"A partir du moment où le mécanisme existe et qu'il part du ministère de l'Intérieur, ça rend le filtrage d'autres sites possible"*, dit-on du côté du parti, qui confirme vouloir déférer la loi devant le Conseil Constitutionnel, dès que celle-ci sera votée.



@Maitre_Eolas

Maitre Eolas

L'art. 4 de la LOPPSI 2 devrait être révisé pour encadrer la suspension d'un site (intervention d'un juge?) cc @deputetardy

16 Déc via [Twitterrific](#) ☆ [Favori](#) ↻ [Retweeter](#) ↩ [Répondre](#)

Sur le sujet, on en profite du côté du PS pour s'émouvoir du récent revirement de position de l'Élysée. Selon les propos rapportés par **certains blogueurs** conviés hier au palais, Nicolas Sarkozy aurait en effet considéré la possibilité de réintroduire le juge dans l'article 4. Badinages de circonstance ou réelle déclaration d'intention ? Les opposants au projet déclarent qu'ils suivront avec intérêt la suite des aventures de la Loppsi, manifestement loin d'être bouclées.

Retrouvez le **compte-rendu** de la séance du 15 décembre sur le site de l'Assemblée Nationale

Illustration CC: **steakpinball**

VERY BAD TRIP

le 18 décembre 2010 - 13:04 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pays de fascistes, de porcs nazis sino-russe, vivement l'anarchie .

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ANONYMOUS

le 18 décembre 2010 - 19:38 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Je ne pense pas que les insultes raciales soient tolérées sur ce site...
Il est vrai que LOPPSI est un énorme abus de pouvoir de la part du gouvernement,
j'espère que l'Union Européenne interviendra avant qu'il ne soit trop tard et qu'on
assiste au blocage abusif de sites web... Avec une telle loi qu'es-ce qui les empêche de
black-lister les sites considérés comme "génants" (Wikileaks pour ne citer personne ^^),
etc...*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ALZ

le 21 décembre 2010 - 12:33 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*C'est une HONTE qu'il y ai eu aussi peu de député dans l'hémicycle !!
10 en tout !! Pour une loi d'une telle importance qui va servir à censurer le net !!
Mais la gauche ne va rien faire, parce que ça pourra lui servir aussi quand elle sera au
pouvoir !!
C'est à vomir !!*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

10 pings

Lab-mentable Hadopi » Article » OWNI, Digital Journalism le 28 décembre 2010 - 17:44

[...] but du gouvernement. Et qui peut encore espérer quelque chose de la part de ces politiques après un vote comme celui de la Loppsi. Du gravier sec, c'est tout ce que les internautes auront à leur accorder trop de [...]

Filtrage Internet:liaisons dangereuses? » Article » OWNI, Digital Journalism le 29 décembre 2010 - 19:42

[...] Loppsi: avec ou sans juge ? [...]

En défense d'Internet et de WikiLeaks (1): nous autres, barbares... » Article » OWNI, Digital Journalism le 3 janvier 2011 - 17:33

[...] numériques sont menacées. Tandis qu'avec la loi LOPPSI 2, l'Assemblée nationale autorisait une censure gouvernementale du Net, le gouvernement, par le zèle d'Eric Besson, a voulu empêcher [...]

Les petites loupottes rouges | @valleec le 4 janvier 2011 - 21:41

[...] nos libertés numériques à peine acquises. Ainsi, d'un côté, l'Assemblée Nationale autorise une censure gouvernementale du Net, tandis que de l'autre, le gouvernement français, par [...]

La belle histoire de la neutralité des réseaux » Article » OWNI, Digital Journalism le 7 janvier 2011 - 14:23

[...] Loppsi: avec ou sans juge ? [...]

La belle histoire de la neutralité des réseaux | JusticeAvenue le 7 janvier 2011 - 16:14

[...] particulièrement en ces temps d'adoption de la Loppsi en France, dont l'article 4 met un sérieux coup de boutoir à la neutralité, ou de définition du concept de neutralité des réseaux aux États-Unis -nous y [...]

LOPPSI: avec ou sans juge ? | JusticeAvenue le 7 janvier 2011 - 17:28

[...] Initialement publié sur OWNI [...]

“Cette vision de la société que nous propose la droite n'est pas ma France” » Article » OWNI, Digital Journalism le 19 janvier 2011 - 16:01

[...] La question que nous devons nous poser est dans quelle France voulons nous vivre ? Quelle France nous propose aujourd'hui l'UMP? Expulsion des plus démunis, le piétinement de la justice et des droits des citoyens, la censure du Net, la constitution de nouvelles milices et la politique de la peur font-ils parties de nos valeurs, de notre héritage démocratique ? Je fais partie de ceux qui ne le pensent pas. Cette politique ne fait pas honneur à la France et à celles et ceux qui, de tous temps, ont permis à notre pays de s'ériger en modèle de terre démocratique des droits de l'Homme à travers le monde. Je ne crois pas qu'en stigmatisant des populations, en restreignant les libertés publiques et numériques les citoyens gagnent en vitalité démocratique, politique, sociale ou économique. Avec la LOPPSI, c'est une loi de plus qui participe à opposer les citoyens entre eux et à favoriser les clivages... Non, décidément, cette vision de la société que nous propose la droite française pour la France, n'est pas ma France. Vous n'évoquez Internet qu'à travers l'évocation de la HADOPI. Pourtant, la LOPPSI touche aussi au réseau, notamment au travers de l'article 4. [...]

Neutralité des réseaux: les députés au 56ko » Article » OWNI_Live! le 21 février 2011 - 15:53

[...] Laure de La Raudière, qui s'était opposée à l'article 4 de la Loppsi, qui institue le blocage de sites pedo-pornographiques sans passer par la case justice. “Je ne tire pas de [...]

the cake is a lie « le mot du Cwicket le 27 avril 2011 - 15:41

[...] la majorité se sont fait rembarrés par leur propre camp à l'Assemblée Nationale, lorsque ces derniers se sont opposés à l'application de l'Article 4 de la loi LOPPSI, qui préconise dorénavant un filtrage des sites web jugés pédopornographique [...]